

Lefebvre et porta à 3,200 le nombre des parts qu'il détenait. Dans toute cette transaction, il réalisa à la date du 17 décembre 1929 un profit de \$529,000 et acquit 14,040 parts du titre "A", de la Beauharnois Power Corporation, Limited. Le sénateur Raymond vendit toutes les parts qu'il avait acquises primitivement en même temps que M. Frank-P. Jones vendit les siennes à raison de \$550 la part, et plus tard le sénateur Raymond acheta 350 parts de W.-G. Mitchell et une part de R.-T. Fuller, dans la Beauharnois Power Syndicate. Il détenait ces parts à la dissolution du syndicat, le 27 décembre 1929. Le total des profits qu'il réalisa est tel que susmentionné. Il affirme n'avoir exercé ni tenté d'exercer aucune influence politique, soit à Québec ou à Ottawa, par rapport aux requêtes de la Beauharnois. Son témoignage porte qu'il "ne fit rien pour pousser l'affaire". A la page 794 du procès-verbal des délibérations, on demanda au sénateur Raymond:

Q. Devons-nous comprendre que vous affirmez n'avoir absolument rien fait pour aider le projet, bien que vous y fussiez intéressé et que vous eussiez appris qu'on s'y opposait très fortement, et que l'on bataillait ferme à son endroit?—R. J'ignore si je pouvais faire quelque chose pour l'aider.

Q. Bien, vous pouviez aider?—R. J'ai cru que la seule aide que je pouvais offrir consistait à y envoyer mon argent.

Q. Je puis donc conclure de ce que vous dites, que vous affirmez de façon non équivoque n'avoir jamais essayé d'user de votre influence personnelle en faveur de ce projet?—R. Jamais.

(2) A la fin de son témoignage un membre du comité a formulé l'opinion qu'il devait être loué de la franchise de ses déclarations. On a révélé plus tard, cependant, au cours de la preuve qu'il y avait, dans le compte présenté par MM. Geoffrion et Prud'homme, avocats du "Beauharnois Syndicate" (pièce No 114), seize inscriptions s'échelonnant du 10 septembre 1927 au 23 mai 1928 et imputables à des entrevues et conversations téléphoniques avec le sénateur Raymond. Il appert qu'une entrevue a eu lieu en une certaine occasion avec l'hon. M. Mitchell, et qu'en une autre occasion une entrevue a aussi été ménagée à Ottawa avec le sénateur McDougald.

(3) M. Frank-P. Jones déclare ceci à la page 391: "J'ai certainement et à maintes et maintes reprises demandé au sénateur Raymond s'il ne pourrait pas faire quelque chose pour hâter les procédures."

(4) Lorsque M. Sweezey est venu témoigner de nouveau, on apprit que le sénateur Raymond avait reçu de M. Sweezey quelque chose comme \$200,000 de fonds électoraux pour le compte du parti libéral. Une louable franchise exigeait, il nous semble, que le sénateur Raymond divulguât ceci devant le comité, s'il voulait vraiment que ce dernier fût sous l'impression qu'il avait en toute sincérité la nature de ses relations entre le gouvernement et les promoteurs de la Beauharnois.

(5) Si l'on tient compte de l'attitude de M. Sweezey dans tout ceci et de son opinion sur la nécessité de se procurer de l'influence politique, il est difficile de concevoir que M. Sweezey aurait ainsi versé cette forte somme d'argent au sénateur Raymond s'il n'avait pas au moins été convaincu que l'influence du sénateur valait bien cette somme, et il est remarquable de constater que le sénateur Raymond, devant cette preuve, n'ait pas insisté pour expliquer de quelque manière sa position à ce sujet.

Le sénateur Raymond a comparu devant notre comité et a rendu témoignage, comme il l'avait fait au comité des Communes. S'expliquant sur l'accusation de manque de sincérité indiqué ou impliqué dans le rapport du comité des Commu-